

---

## Envoi d'effets d'habillement pour les frères d'armes à Grenoble de la part des membres de la société populaire de Condrieu, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Envoi d'effets d'habillement pour les frères d'armes à Grenoble de la part des membres de la société populaire de Condrieu, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 433;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36384\\_t2\\_0433\\_0000\\_15](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36384_t2_0433_0000_15)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

[*Montdidier*, 23 niv. II] (1)

« Citoyens Représentants du Peuple,

La fête de la raison s'est le 20 de ce mois célébrée à la satisfaction de toute notre commune. L'inauguration des bustes de Marat et de Le Pelletier s'y est fait et l'arbre de la Raison a été planté au parvis du Temple.

Dans ce jour tous nos concitoyens ont manifesté la joie la plus grande et elle auroit été complète si le c<sup>n</sup> Dumont qui avoit promis d'assister à la fête avoit pu s'y rendre et être le témoin de leur allégresse.

Mais une maladie qui le retient à Abbeville nous a privé du plaisir de le posséder ou de profiter de sa morale philosophique.

Le c<sup>n</sup> Pucelle, maire l'a suppléé par des discours brûlants de Philosophie et de patriotisme. La Société populaire et tous les corps constitués de la commune ont assisté à cette fête qui sera à jamais mémorable pour nos concitoyens.

Des hymnes à la raison, en l'honneur de Le Peletier et de Marat ont été chantés pendant toute la fête qui a été terminée par un banquet civique et fraternel et par des danses qui ont duré jusqu'au lendemain trois heures du matin. »

PUCELLE (*maire*), L. MESNARD (*agent nat.*), SONNET (*secrét.*), SÉNÉCHAL, MOUTON, J. DENISAER.

## 8

Les habitants de la commune d'Aulon (2) font part à la Convention qu'ils viennent de se réunir en société populaire, que leurs premières pensées ont été dirigées vers le Sénat auguste du Peuple françois, et qu'aux cris mille fois répétés de *vive la République ! vive la Montagne !* ils ont fait le serment solennel de maintenir la Liberté et l'Égalité, ou de mourir en les défendant (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

## 9

Le citoyen Sainthorend, demeurant à Bousac-la-Montagne, département de la Creuse, fait don à la patrie de la finance de son office de notaire (5).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation (6).

## 10

Le citoyen Rouhier, maire de la commune de Villaine (7), fait don de la moitié de la finance de l'office de notaire dont son père était pourvu, et s'engage de payer 5 liv. tous les ans jusqu'à la fin de la guerre (8). Il demande que le nom de la commune de Villaine-en-Duemois soit

changé en celui de Villaine-la-Montagne (1).

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité de liquidation.

## 11

Les membres de la société populaire du canton de Condrieu annoncent qu'ils envoient à nos frères d'armes, à Grenoble, 544 chemises, 53 draps de lit, 17 paires de souliers, une paire de boucles d'argent et plusieurs autres petits objets en argent, un écu de 6 liv., 2 petits écus, une pièce de 12 sols (2).

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[*Condrieu*, 21 niv. II] (4)

« Citoyen Président,

Des hommes comme nous, nous traitoient de troupeaux de brebis égarées et en vérité nous ne faisons que brouter, car ils s'approprioient tout ce que la terre a de bon et d'exquis. Mais ne voilà-t-il pas que depuis quelque temps nous reconnaisant pour des hommes, nous avons ôté le fouet de nos pastres et sans beaucoup de peine nous les avons réunis dans une bergerie. C'est à vous à leur faire supporter la peine du tallion, envoyez les dans les beaux champs de l'Amérique paître à leur tour.

Pous nous, nous envoyons à nos frères d'armes, au magasin de Grenoble, 544 chemises, 53 draps de lit et 17 paires de souliers, une paire de boucles d'argent, qu'a donné le maire, d'autres petits effets en argent, un écu de six livres, deux petits écus, une pièce de 12 sols, donnée au Comité Révolutionnaire. Nous avons pour mettre au creuset deux croix que l'on appelloit autrefois de St-Louis. L'une étoit à Servan, il l'avoit donné au Comité de Philanthropie. Nous l'avons achetée des pauvres, l'autre a été remise par Lachapelle au Comité révolutionnaire. Nous vous envoyons aussi l'extrait du procès-verbal contenant don de la finance de l'office de notaire de notre frère Mouton; 2°, il a été fait abandon d'un contrat au profit de la République de 25 000 l. par la Duchol Veuve Bozas; 3°, 1 500 l. donnés par les frères Boudin, de la Société. Le Comité vous fit passer 222 marcs d'argenterie et de galons; à une autre adresse, nous faisons passer le fer des ci-devant églises; enfin dans un autre endroit nous envoyons les cloches, et nous espérons que nos ennemis sentiront les effets de ces petits dons.

Nos amis les vieillards et infirmes profitent aussi de ce qui a été fait révolutionnairement et auront les matelas et couvertures que les égoïstes avoient de trop, ces respectables citoyens crient avec des larmes de reconnoissance comme nous. Vive la République, Vive les Montagnards.»

Plus 18 paires de souliers, en tout 35 paires,

BERTHOLA (*présid.*), MARVALINY (*secrét.*), MARRECHET (*secrét.*).

Vu au Comité révol. de Condrieu. Les membres ayant coopéré à l'adresse dans la Société : L. G. MOREL, D. DONNERIEUX, Guy PERT, E. BORY, VALETTE.

(1) C 288, pl. 887, p. 43.

(2) Gers.

(3) P.V., XXIX, 314.

(4) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(5) P.V., XXIX, 314.

(6) B<sup>in</sup>, 30 niv. (suppl<sup>t</sup>).

(7) Villaine-en-Duemois (Côte-d'Or).

(8) P.V., XXIX, 314.

(1) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(2) P.V., XXIX, 314.

(3) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(4) C 288, pl. 881, p. 8.